



MAIRIE DE MOIDIEU-DÉTOURBE

**115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE**

ANNEE 2016. Pour information aux administrés.

Les taxes sur l'Urbanisme:

Taxe de Raccordement à l'égout :

Réf : Délibération du Conseil Communautaire de Vienn Agglo du 23 juin 2016 ;
Raccordement à un réseau d'assainissement pour une maison : 22€/m2.
La participation est exigible à compter du raccordement effectif de la construction.
Elle est notifiée au propriétaire par le service assainissement de ViennAgglo
Le recouvrement est effectué par le trésorier public.

Taxe forfaitaire sur la vente de terrains nus rendus constructibles

Réf : Délibération du 13 octobre 2006.

Taxe d'Aménagement :

Consulter :

- La brochure explicative de la Direction Départementale des Territoires.
- <http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Urbanisme/Permis-de-construire/La-taxe-d-amenagement-estimer-le-montant-de-votre-taxe-d-amenagement> : vous informe sur le calcul, les valeurs, les textes de référence.

Valeur en 2017 : 705.

Taux de la commune : 3.10 %

Exonération de la part communale sur certaines constructions (Délibération du 30 octobre 2014)

Taux du département de l'Isère : 2.50 %

Taxe de Redevance Archéologique :

Réf : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits>.

Retrouvez ces informations :

www.moidieu-detourbe.fr dans l'onglet Urbanisme.

Contacts :

Direction Départementale des Territoires :

17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble cedex 09.

Accueil téléphonique «Fiscalité » le jeudi de 9h00 à 11h00 au 04.56.59.45.70. ou 04.76.78.72.05.

Service Instructeur des dossiers Urbanisme :

ViennAgglo, Espace St Germain à Vienne, au 04.74.78.78.84.

Taxe sur le raccordement à l'égout :

ViennAgglo, Service Assainissement, Espace St Germain à Vienne, au 04.82.06.33.00.